

---

## ENQUETE PUBLIQUE SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

En application de :

- l'article 17 alinéa 2 let. f, règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (L 5 05.01 - RCI);
  - l'article 14 alinéa 1 let. a, loi sur les constructions et les installations diverses (L 5 05 - LCI);
- 

Concernant la demande d'autorisation de construire:

<b>Dossier n° : DD/336864/1 - RE</b>		
<b>Requérant(e) principal(e) :</b> Swisscom (Suisse) SA M Marco Corvaglia Esplanade de Pont-Rouge, 6 CH-1212 Grand-Lancy	<b>Mandataire :</b> AXIANS SUISSE SA  En Budron , H10 CH-1052 Le Mont sur Lausanne	<b>Propriétaire(s) :</b> CAP PREVOYANCE, Fondation de prévoyance
<b>Parcelle(s) :</b> Chêne-Bougeries (n° 1605)		<b>Zone(s) d'affectation :</b> D3-5
<b>Adresse(s) de l'objet :</b> Chemin de la Gradelle, 32 - 1224 Chêne-Bougeries		<b>Description de l'objet :</b> Mise en conformité formelle du facteur de correction d'une installation de télécommunication mobile/ GRDL

Consultation et observations :

Le dossier et les plans relatifs à la demande susmentionnée peuvent être consultés au département du territoire, Office des autorisations de construire, rue David-Dufour 5, 1205 Genève et, le cas échéant à la mairie, pendant le délai de 30 jours dès la première publication dans la Feuille d'Avis Officielle soit jusqu'au 19.03.2025.

Pendant ce délai, les tiers intéressés peuvent adresser leurs observations éventuelles à la mairie ou au département du territoire, Office des autorisations de construire, Rue David Dufour 5, 1211 Genève 8.

---